

Directives sur le financement de démarrage de la réponse humanitaire pour les OSC partenaires dans les situations d'urgence de niveau 1, 2 ou 3 - Mai 2023

La Procédure de mise en œuvre des programmes ([PROCEDURE/DAPM/2022/003, Manuel](#), et Procédures d'urgence de l'UNICEF [PROCEDURE/EMOPS/2021-001](#)) souligne la nécessité d'un financement de démarrage pour les OSC partenaires. Cette modalité permet à l'UNICEF de transférer une première tranche de financement et trois mois de fournitures aux OSC partenaires afin de répondre à des besoins urgents et vitaux parallèlement à l'élaboration d'un programme d'intervention plus détaillé. La validité de l'accord de financement de « démarrage » est de trois mois, ou jusqu'à la signature de l'intervention du programme plus détaillé, selon la première éventualité.

Étape	Description	Durée estimée
1	<p>L'UNICEF examine le profil organisationnel « vérifié » du partenaire dans l'UNPP et évalue si ce dernier est en mesure de répondre aux besoins urgents et vitaux et de contribuer de manière significative à l'intervention d'urgence initiale.</p> <p>Pour les nouveaux partenaires : Les OSC doivent être soumises à une évaluation des valeurs fondamentales en créant leur profil sur le Portail des partenaires des Nations unies. Pour les partenaires qui n'ont pas accès à Internet et qui ne peuvent pas créer de profil dans le Portail des partenaires des Nations unies, le Bureau de l'UNICEF procède à une vérification manuelle à l'aide du modèle de Déclaration du partenaire et de vérification de la diligence raisonnable.</p>	1 jour
2	<p>Pour les nouveaux partenaires : L'UNICEF envoie une demande MDM à GSSC pour le numéro de fournisseur du compte PRG2 dans VISION avec au minimum les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les données bancaires - La cote de risque HACT. (S'il n'y a pas de micro-évaluation et que le partenaire doit recevoir ≥ 100 000 dollars par an, il est alors possible de choisir la cote « Risque élevé présumé »). Si le partenaire doit recevoir moins de 100 000 dollars, l'évaluation du risque n'est pas requise (« pas de micro-évaluation »). - Ajoutez l'ID UNPP du partenaire (pour que GSSC puisse collecter les informations) ; la cote de l'évaluation PEAS (s'il n'y a pas d'évaluation PEAS, il est possible de sélectionner la cote « Risque élevé présumé-Urgence »). 	1 jour (+ 1 jour pour la Synchronisation VISION-eTools)
3	<p>L'UNICEF génère un PCA dans eTools (si un PCA signé n'existe pas déjà) et finalise la lettre de démarrage, en précisant le montant du financement de démarrage à accorder au partenaire. Le transfert des fournitures du programme est limité à ce qui peut être raisonnablement utilisé au cours des trois premiers mois de l'intervention.</p> <p>Niveau 1 : jusqu'à 10 000 dollars en fonds peuvent être transférés par partenaire, pour un total de 100 000 dollars pour le bureau.¹</p> <p>Niveau 2 : jusqu'à 25 000 dollars en fonds peuvent être transférés par partenaire, pour un total de 500 000 dollars pour le bureau.²</p> <p>Niveau 3 : jusqu'à 50 000 dollars en fonds peuvent être remis par partenaire, pour un total de 1 000 000 de dollars pour le bureau.³</p> <p>L'UNICEF et le partenaire créent un document de programme humanitaire simplifié dans eTools (ePD) avec les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la date de début est la date prévue pour le transfert de fonds de l'UNICEF⁴, et la date de fin est fixée à trois mois plus tard. 	1 jour

¹ Cela démontre qu'il est possible de fournir 10 000 dollars à 10 partenaires pour cette situation d'urgence.

² Possibilité de transférer 25 000 dollars à 20 partenaires pour cette urgence d'urgence.

³ Possibilité de transférer 50 000 dollars à 20 partenaires pour cette urgence d'urgence.

⁴ Cela signifie que les dépenses sont valables à la date du transfert de fonds aux fins de comptabilité et d'audit.

	<div data-bbox="354 111 1203 342"> <p>Type de document * ⓘ Document de programme simplifié</p> <p>Ce DPS est humanitaire</p> <p>Date de début (estimée) 19 mai 2023</p> <p>Date de fin (estimée) 19 mai 2024</p> <p>Année du numéro de référence * 2023</p> <p>Devise du document USD</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> - Saisissez [Nom de l'urgence] dans les champs obligatoires de l'<u>onglet Stratégie</u> - Sélectionnez un emplacement de haut niveau (si l'information exacte n'est pas disponible) dans l'<u>onglet Stratégie</u> - Ajoutez un indicateur CCC et une activité alignée sur les CCC avec les fonds dans l'<u>onglet Plan de travail</u> - Ajoutez les fournitures nécessaires pour les 3 premiers mois de la réponse dans l'<u>onglet Plan de travail</u> - Ajoutez une exigence d'établissement de rapports dans l'<u>onglet Établissement de rapports</u> - Acceptez au nom du partenaire et du Responsable du budget, envoyez pour examen non-PRC - Signé conformément au Tableau d'autorité du Bureau. <p>L'UNICEF joint la lettre de démarrage signée comme pièce jointe sous l'enregistrement de signature.</p> <div data-bbox="354 852 1187 1333"> <p>Signatures & Dates</p> <p>Signé par l'agent autorisé du partenaire</p> <p>Date de signature du partena...</p> <p>Signé par l'agent autorisé de l'UNICEF</p> <p>Date de signature par l'UNICEF</p> <p>Signé par l'UNICEF</p> <p>DP/DPS signé</p> <p>TÉLÉVERSER UN FICHIER</p> <p>ANNULER ENREGISTRER</p> </div>	
4	<p>L'UNICEF crée un FR/BAP dans VISION avec le numéro de référence approprié d'eTools et remet les fonds au partenaire en utilisant le formulaire FACE transmis par ce dernier.</p> <p>L'activité présentée dans le formulaire FACE peut être simplement formulée comme « activités alignées sur les CCC pour la réponse initiale à [Nom de la situation d'urgence] » sans ICE ou autre documentation supplémentaire.</p>	30 minutes
5	L'UNICEF ajoute la FR dans l'ePD au DPS-Humanitaire	5 minutes
6	<p>Le partenaire met en œuvre des interventions de programmes d'urgence avec les conseils et le soutien de l'UNICEF. Au cours de ces trois mois, l'UNICEF et le partenaire communiquent régulièrement pour discuter des défis et des solutions du programme afin de s'accorder sur la collaboration.</p> <p>Si la situation d'urgence persiste, que les fonds sont disponibles, que l'UNICEF et le partenaire ont eu une collaboration fructueuse au cours de l'intervention initiale et que les priorités de l'UNICEF et du partenaire restent conformes à moyen et long terme, alors une collaboration à plus long terme est officialisée pour une durée maximale de 24 mois grâce à l'élaboration d'un Document de programme simplifié pour la réponse humanitaire.</p> <div data-bbox="240 1896 1279 1940" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p style="text-align: center;">Si une collaboration plus poussée est prévue</p> </div>	(Pendant les 3 mois de mise en œuvre initiale du programme)

	<p>Soumission de rapports narratifs et financiers sur les fonds de démarrage</p>	<p>Le partenaire soumet un rapport narratif et un formulaire de rapport FACE (accompagné d'une Déclaration de dépenses) pour rendre compte des résultats obtenus et des fonds utilisés pendant la période initiale.</p>	
	<p>Élaboration d'un Document de Programme Simplifié</p>	<p>L'UNICEF ajoute un amendement au DPS-Humanitaire et l'envoie au partenaire pour qu'il codéveloppe un DPS-Humanitaire complet afin de soutenir la poursuite de la collaboration au-delà de la période initiale de trois mois. Ajoutez des fonds supplémentaires à la FR/BAP existante une fois l'amendement au DPS-Humanitaire signé.</p>	
	<p>Réalisation d'une Évaluation des risques</p>	<p>Si la cote « Risque Elevé Présumé – Urgence » a été choisie précédemment, une évaluation de la PEAS doit être effectuée dès que possible pour ne pas dépasser le délai de grâce de trois mois (dans ce cas, Vision bloquera les paiements ultérieurs au partenaire). Le Bureau a la possibilité de procéder à une micro-évaluation (si cette dernière n'est pas disponible) afin de mettre à jour la cote de risque financier et de mieux calculer les activités d'assurance requises.</p>	